



**N° 24.58**

**Attribution du marché de transport,  
tri et traitement des déchets diffus  
spéciaux issus des déchèteries –  
n° 24.14**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE,  
Le bureau dûment convoqué le 25 novembre 2024  
Habilité par l'article L5211-10 du CGCT  
Et la délibération 20.28  
S'est réuni en session ordinaire au SMND le 4 décembre 2024  
Sous la présence de Monsieur FAYET Michel, Président

Nombre de membres en exercice : 6

Présents : 5

### PRESENTS :

Monsieur FAYET Michel  
Monsieur MARMONIER Pierre  
Monsieur ROSET Patrick  
Madame DEBES Céline  
Monsieur CASTAING Patrick

Il est exposé :

Une consultation a été publiée pour le transport, tri et traitement des déchets diffus spéciaux issus des déchèteries avec pour date et heures limites de réception des offres le 03 octobre 2024 à 10 h 00.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le mercredi 04 décembre 2024 à 15 h 00.

La commission a attribué le marché à la société SARPI pour un montant annuel estimatif de 112 342.25 € HT, soit 123 576.48 € TTC.

Il est donc proposé d'autoriser le président à signer ce marché ainsi que toutes les pièces correspondantes.

Ayant entendu l'exposé et après en avoir délibéré et l'unanimité,

Le Bureau,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ce marché ainsi que toutes les pièces correspondantes.

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Fait et délibéré le 4 décembre 2024

Au registre sont les signatures,  
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités effectuées

**HEYRIEUX, le 4 décembre 2024**

Michel FAYET,  
Président

